



Vigueur: le 17 Novembre, ici à 2015

Règlement de l'adhésion RCI Platinum®

L'objectif du présent Règlement RCI Platinum (« Règlement ») est de compléter et non pas de remplacer les Conditions générales d'Adhésion RCI actuellement en vigueur (« MODALITÉS D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'ÉCHANGE DE RCI ») pour le Programme d'échange RCI Weeks ou le Programme d'échange RCI Points. Les termes commençant par une lettre majuscule utilisés mais non définis dans le présent Règlement ont la même signification que celle qui leur est donnée dans les MODALITÉS D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'ÉCHANGE DE RCI.

1. Généralités

1.1. Les Adhérents ont la possibilité de passer de l'Adhésion RCI Points (« Adhésion Points ») ou de l'Adhésion RCI Weeks (« Adhésion Weeks ») à l'Adhésion RCI Platinum (« Adhésion Platinum ») en payant les frais d'Adhésion Platinum applicables en plus des frais d'Adhésion standard. Le terme « Adhésion Platinum » signifie que l'Adhérent a souscrit à l'Adhésion Platinum. Les Adhérents RCI Points passant à l'Adhésion Platinum après le début de leur période d'Adhésion Weeks ou Points sont susceptibles, à l'entière discrétion de RCI, de payer un tarif inférieur, calculé au prorata sur la base de la durée restante pour la période d'Adhésion Weeks ou Points entamée. Il se peut que la période d'Adhésion Platinum ne coïncide pas avec la période d'Adhésion Weeks ou Points. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'assurer que son Adhésion Weeks ou Points standard ne se termine pas pendant la période d'Adhésion Platinum.

1.2. Les Adhérents Platinum peuvent annuler à tout moment leur Adhésion Platinum, séparément de leur Adhésion Points ou Weeks. RCI est susceptible d'annuler ou de résilier l'Adhésion Platinum à tout moment. RCI peut alors rembourser une partie des frais d'Adhésion Platinum à l'Adhérent Platinum, en fonction de la date de l'annulation.

1.3. Certains des avantages de l'Adhésion Platinum sont offerts par des tiers.

1.4. Certains des avantages de l'Adhésion Platinum sont disponibles uniquement en ligne.

1.5. RCI peut à tout moment, et à son entière discrétion, supprimer ou modifier les avantages fournis dans le cadre de l'Adhésion Platinum.

Adhésion.

1.6. RCI peut modifier ce Règlement à tout moment et à son entière discrétion, de la manière définie dans la version en vigueur des MODALITÉS D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'ÉCHANGE DE RCI.

1.7. L'Adhésion Platinum et certains de ses avantages ne sont pas disponibles dans tous les pays. Si un Adhérent décide de passer à l'Adhésion Platinum dans un pays spécifique, et réside ou déménage ensuite dans un autre pays dans lequel une version différente de l'Adhésion Platinum est disponible, les avantages de l'Adhésion Platinum proposés à l'Adhérent sont ceux du nouveau pays. Si un Adhérent passe à l'Adhésion Platinum, et réside ou déménage ensuite dans un autre pays dans lequel l'Adhésion Platinum n'est pas disponible, l'Adhérent peut annuler son Adhésion Platinum et, au moment de l'annulation, être remboursé d'une partie des frais réglés pour l'Adhésion Platinum, calculée au prorata. Dans ce cas, l'Adhésion Points ou Weeks standard (selon le cas) reste inchangée.

2. Surclassement d'Unité

2.1. Au moment où un Adhérent Platinum demande un échange ou fait une réservation de droits de propriété de vacances (« Échange »), il a la possibilité de demander un Surclassement d'Unité au cas où une unité répondant aux critères de surclassement serait disponible. Les Surclassements d'Unité ne sont pas garantis et se font sur la base du premier arrivé, premier servi, en fonction de la date de confirmation initiale de l'Échange. RCI se réserve le droit de ne pas proposer de Surclassement d'Unité dans certains types de résidence ou pour certains types d'unité (par exemple dans les résidences tout compris). Le Surclassement d'Unité est proposé uniquement sur la base d'un séjour d'une semaine et, si plusieurs semaines sont réservées en même temps, il se peut que le surclassement ne soit pas disponible pour l'ensemble des semaines.

2.2. RCI offre, selon les disponibilités, un Surclassement d'Unité pour l'Échange applicable dans les 14 jours précédant la date de départ. RCI avertit alors, par courrier électronique ou postal, l'Adhérent Platinum qu'un Surclassement d'Unité s'applique.

2.3. Les Surclassements d'Unité sont des unités présentant au moins une chambre supplémentaire, et dont la cuisine est au moins de même taille et le nombre de salles de bain au moins égal à ceux de l'unité correspondant à l'Échange confirmé.

2.4. La date d'arrivée de l'unité surclassée doit être pas plus que deux (2) jours avant ou après la date de début de l'échange originalement confirmée, la durée du séjour doit être le même nombre de nuits comme originalement confirmé, et l'unité surclassée doit être à la même résidence que pour l'échange originalement confirmé.

2.5. Les adhérents Platinum peuvent également demander de changer une résidence sélectionnée dans un échange déjà confirmé à partir de quatorze (14) jours avant et jusqu'à trois (3) jours avant la date de début de l'échange originalement confirmé. La résidence de remplacement demandée doit être dans la même région géographique que le recours soumis à l'échange originalement confirmé et l'unité à la résidence de remplacement demandée doit être la même grandeur ou plus grand que l'unité soumise à l'échange originalement confirmé. En outre, la date d'arrivée de l'unité surclassée doit être pas plus que deux (2) jours avant ou après la date de début de l'échange originalement confirmée, la durée du séjour doit être le même nombre de nuits comme originalement confirmé.

2.6. Pour qu'un Adhérent Platinum puisse bénéficier d'un Surclassement d'Unité, l'Adhésion Platinum et l'Adhésion Points ou Weeks standard associée doivent être valides et les frais correspondants doivent avoir été réglés en intégralité au moment du traitement du surclassement.

2.7. Les Surclassements d'Unité sont uniquement disponibles pour les Échanges RCI Points et RCI Weeks standard et ne s'appliquent pas aux autres transactions, y compris, sans s'y limiter, les échanges Propre résidence, les Vacances Supplémentaires et les Offres Dernière Minute.

2.8. Aucune valeur d'échange (pour les Adhérents RCI Weeks), aucun point (pour les Adhérents RCI Points) et aucun frais supplémentaires ne sont requis pour que l'Adhérent Platinum bénéficie du Surclassement d'Unité, excepté les frais de ménage ou autres frais spécifiques à la résidence applicables en raison du changement de taille d'unité, qui restent à la charge de l'Adhérent Platinum.

2.9. Les Adhérents Platinum ou leur(s) invité (s) sont seul responsables des tous frais engagés pour changer des arrangements de voyage, reliés à un changement de résidence

2.10. Les Adhérents Platinum sont limités à un surclassement de l'unité, ou soit à un changement de résidence, par échange confirmé.

2.11. Une fois que sois un surclassement de l'unité ou un changement de résidence a été confirmée, les politiques d'annulation de l'échange standard deviennent applicables.

3. Dollars d'Épargne

3.1. Les Adhérent Platinum recevront des « Dollars d'Épargne » d'un montant égal à un « Dollar d'Épargne » pour chaque dollar payé pour certaines opérations, y compris: frais d'Échange RCI, frais Adhésion RCI Standard, frais d'Adhésion RCI Platinum, Certificats d'Invitée et frais de réservations Points Partenaire et certains autres produits ancillaires RCI.

3.2. Pour un Adhérent Platinum de gagner « Dollars d'Épargne », l'adhésion Platinum applicable et les L'Adhésion Points ou Semaines associé doit être à jour et payé en totalité au moment que la transaction est traitée. Des « Dollars d'Épargne » seront affichés sur le compte Dollar Épargne de l'Adhérent Platinum (fournie par un fournisseur tiers) dans les 15 jours après la date à laquelle les « Dollars d'Épargne » sont gagnés. Les Dollars d'Épargne ne soient en aucune cas payés directement à l'Adhérent Platinum sous la forme d'argent comptant, chèque ou carte de crédit, ou par n'importe quel autre moyen de paiement.

3.3. Les « Dollars d'Épargne » peuvent être utilisées comme forme de paiement partiel dans un période de temps fixé au moment d'un achat fait dans le Magasin Platinum RCI sur le totale des produits, services de voyages achetés – y compris les marchandises, forfaits de vacances, hôtels, certificats Restaurant.com, certificats Spa Finder et certificats Fandango.

3.4. Les « Dollars d'Épargne » ne seront pas gagnés pour les transactions annulées ou la résiliées. Les « Dollars d'Épargne » crédités pour les transactions qui sont annulées ou résiliées seront retirés du compte Dollars Épargne applicable, ou si les Dollars d'Épargne ont déjà été utilisés par le membre vers une transaction, le montant applicable peut être placé comme une charge sur le compte.

3.5. Les « Dollars d'Épargne » ne seront pas fournis pour toute transaction pour laquelle le Adhérent Platinum ne paie pas le frais de transaction applicable (par exemple, si le frais de transaction est renoncé).

3.6. RCI peut, à tout moment, à sa seule discrétion, modifier les types de transactions pour lesquels les « Dollars d'Épargne » sont fournis, ainsi que les montants en « Dollars d'Épargne » applicables (y compris le montant minimum et maximum de « Dollars d'Épargne » requis pour l'achat d'un produit, offre ou service de voyage spécifique).

3.7. Les « Dollars d'Épargne » et de la Magasin RCI Platinum sont fournis par un tiers sous contrat avec RCI. Les « Dollars d'Épargne » sont sous sujet aux modalités et conditions établies par le tiers supplémentaires.

4. Prolongement des Points

4.1. Les Adhérents RCI standards qui sont éligibles à prolonger leurs Points reçoivent un Année d'Utilisation supplémentaire à utiliser leurs Points quand ils prolongent leurs points en payant les frais applicables. Les Adhérents Platinum qui sont membres RCI Points et sont éligibles à prolonger leurs Points recevra deux Années d'Utilisation supplémentaires à utiliser leurs Points quand ils prolongent leurs Points en payant les frais applicables.

4.2. Pour un Adhérent Platinum de prolonger ses Points, l'Adhésion Platinum applicable et l'Adhésion Points de base associé doivent être à jour et payés en totalité au moment où l'Adhérent Platinum demande le prolongement des Points.

4.3. Les points ne peuvent être prolongés qu'une fois. Certaines résidences ne permettent Points que les Points soient prolongées pour une utilisation à ces résidences.

5. Transfert de Points Gratuit

5.1. Les Adhérents Platinum qui sont membres RCI Points peuvent transférer leurs Points RCI aux autres Membres éligibles RCI Points sans payer de frais.

6. Dix pour cent de réduction sur les locations

6.1. Les Adhérents Platinum sont éligibles à recevoir un rabais de dix pour cent (10%) sur le prix annoncés sur toutes les Vacances Supplémentaires et Offres Dernier Minute; à condition, toutefois, que l'escompte de dix pour cent (10%) ne s'applique pas aux Vacances Supplémentaires et Offres Dernier Minute disponibles exclusivement aux Adhérents Platinum.

7. Recherches en cours gratuits et mises en attente

7.1. Les Adhérents Platinum peuvent entrer des recherches en cours pour un échange sans payer le tarif d'échange. Le tarif d'échange applicable sera dû au moment que l'échange soit confirmé.

8. Restauration de DépôtSM RCI®

8.1. Les Adhérents RCI Weeks qui sont des Adhérents Platinum peuvent utiliser l'option Restauration de DépôtSM RCI® pour les semaines déposée entre 270 et 181 jours avant les dates de début de ces semaines et recevoir la pleine Pouvoir d'Échange de Dépôt pour ces semaines avec Restauration de DépôtSM RCI® des frais. Toutefois, les Adhérents Platinum qui déposent entre 180 et 15 jours avant la date de début de ces semaines peuvent acheter le produit Restauration de DépôtSM RCI® et recevoir la pleine Pouvoir d'Échange de Dépôt pour ces Semaines en payant le frais pour Restauration de DépôtSM RCI® au moment du dépôt pour chaque semaine déposée. Adhérents RCI Platinum qui ont une semaine déposée par leur résidence et qui souhaitent se prévaloir de cette l'option doivent acheter le produit Restauration de DépôtSM RCI® avant la fin du prochain Jour de Travail après avoir reçu l'avis que la Semaine a été déposée par la résidence dans le compte du membre RCI .

8.2. Pour qu'un Adhérent Platinum soit admissible au bénéfice Restauration de DépôtSM RCI®, l'Adhésion Platinum applicable ainsi que l'Adhésion de base RCI Weeks doivent être à jour et payés en totalité.

8.3. Restauration de DépôtSM RCI® peut être annulée pour un remboursement complet avant la fin de la Jour de Travail qui suit la date d'achat. Lors de l'annulation du Restauration de DépôtSM RCI®, le dépôt pour lequel le

produit Restauration de DépôtSM RCI® a été acheté à l'origine recevra un Pouvoir d'Échange de Dépôt basée sur la date du dépôt, conformément à l'Annexe d'Ajustement de Pouvoir d'Échange.

9. Inventaire Accès Prioritaire

9.1. Des hébergements spécifiques (« Hébergement avec accès prioritaire ») sont mis en exclusivité à disposition des Adhérents Platinum pour les Échanges, avant d'être proposés aux Adhérents Points et Weeks qui ne sont pas Adhérents Platinum.

9.2. Les frais d'échange standard et les conditions générales s'appliquent à tous les échanges en Hébergement avec accès prioritaire.

9.3. L'Inventaire Accès Prioritaire est limité. Les destinations et les temps de déplacement sont soumis à disponibilité et confirmés sous la méthode première venir, premier servi. Les offres de l'Inventaire Accès Prioritaire ne comprennent que l'hébergement et sont spécifiquement exclusifs au coûts de voyage et autres dépenses qui peuvent être engagées. Taxes, frais et charges supplémentaires peuvent être facturés. Les résidences tout compris peuvent facturer des frais tout compris obligatoire. D'autres restrictions peuvent s'appliquer. Les offres de l'Inventaire Accès Prioritaire sont nulles où interdit par la loi.

9.4. Les Adhérents Platinum reçoivent aussi un accès aux ventes Vacances Supplémentaires un (1) jour en avance des Adhérents RCI standards.

10. Avantages du Programme RCI® Points Partenaires (membres RCI Points seulement)

10.1. Les Adhérents Platinum qui sont autorisés à utiliser le Programme RCI® Points Partenaires peuvent utiliser, dans chaque année civile, la plus grande de: (a) 50% (cinquante pour cent) de leur allocation Points annuelle jusqu'à un maximum de 250,000 points; ou (b) 40,000 Points, sur les transactions Points Partenaires. En ce qui concerne les résidences ou les clubs qui n'offrent pas de répartition annuel de Points en particulier, l'utilisation du Programme RCI® Points Partenaires pour Les Adhérents Platinum est limitée à un maximum de 40,000 points par année civile. Différents termes peuvent s'appliquer pour les membres qui possèdent des intérêts à certaines résidences. D'autres que celles décrites dans la présente section 10.1, les Termes et Conditions du Programme RCI® Points Partenaires sont applicables à toutes les transactions Points Partenaires RCI.

10.2. Les participants qui achètent le plan « Points Platinum Trial Membership Program » du Compagnie ASNY, LLC d / b / a Somerpointe Resorts, peut utiliser jusqu'à un maximum de 25.000 (vingt-cinq mille) Points pendant la durée du terme de leur plan sur les transactions Points Partenaires.

11. Avantages Platinum offerts par des tiers

11.1. Certains produits, avantages et services offerts par l'Adhésion RCI Platinum sont fournis par des tiers, dont certains peuvent être initialement ou seulement disponible aux États-Unis. RCI ne fait aucune déclaration en ce qui concerne les produits ou services fournis par des tiers et RCI ne peut garantir le caractère approprié et la sécurité des produits et services offerts par des tiers dans le cadre de l'Adhésion Platinum. Il est de la responsabilité de l'Adhérent Platinum de vérifier la sécurité et le caractère approprié des activités proposées, ainsi que les références et les aptitudes physiques des guides, sous-traitants et fournisseurs de services. Les Adhérents Platinum les acceptent à leurs propres risques et périls. RCI rejette expressément toute garantie implicite ou explicite et toute responsabilité en relation avec ces produits et services. Les informations concernant les produits et services RCI Platinum publiées par RCI sont basées sur les informations données par les fournisseurs qui les proposent. RCI

rejette donc toute responsabilité, et ne saurait être tenue responsable, si les informations concernant les produits et services RCI Platinum qui ne sont pas fournis directement par RCI sont inexactes, incomplètes ou trompeuses.

11.2. D'autres conditions et restrictions peuvent s'appliquer à tout produit, activité ou service. Elles sont définies exclusivement par le fournisseur, guide ou sous-traitant et sont susceptibles d'être modifiées à son entière discrétion. RCI ne garantit pas la disponibilité des activités, produits et services proposés par des tiers et n'est en aucun cas responsable de les remplacer si le tiers les retire du programme.